

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 147 346
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 84440048.1

(51) Int. Cl.⁴: B 65 D 75/52

(22) Date de dépôt: 13.11.84

(30) Priorité: 15.11.83 FR 8318256

(43) Date de publication de la demande:
03.07.85 Bulletin 85/27(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE(71) Demandeur: SOCIETE GENERALE DES EAUX
MINERALES DE VITTEL

B.P. 43
F-88800 Vittel (Vosges)(FR)

(72) Inventeur: Gautier, Raoul
Belmont sur Vair
F-88800 Vittel(FR)(72) Inventeur: Cazes, Michel
Rue Jean Bouin
F-88800 Vittel(FR)(74) Mandataire: Poupon, Michel
Société Générale des Eaux Minérales de Vittel B.P. 43
F-88800 Vittel(FR)

(54) Sachet en matière synthétique souple comportant un élément rigide amovible servant d'élément de bouchage.

(57) Sachet en matière synthétique souple.
L'élément de rigidification (5) est amovible et peut servir
d'élément de bouchage après ouverture du sachet.
Application : conditionnement de liquides.

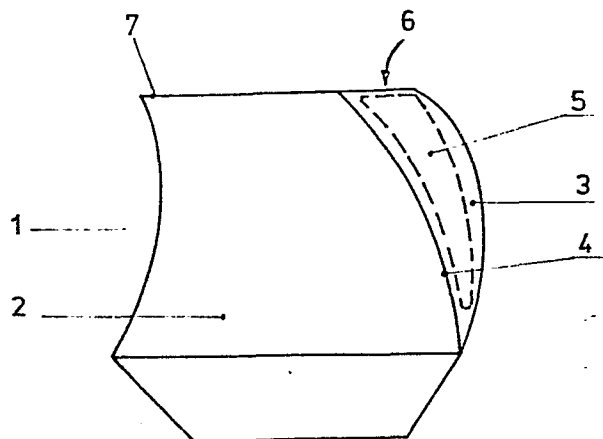


Fig:1

SACHET EN MATIERE SYNTHETIQUE SOUPLE COMPORTANT UN ELEMENT RIGIDE
AMOVIBLE SERVANT D'ELEMENT DE BOUCHAGE

La présente invention a pour objet un sachet en matière synthétique souple pour le conditionnement des liquides du type comportant une poignée de rigidification et de préhension constituée essentiellement par un élément rigide ou semi-rigide disposé à l'intérieur d'une cavité secondaire, séparée de la cavité principale contenant le liquide par une ligne continue de soudure.

L'invention a également pour objet un chapelet de tels sachets.

Des sachets de ce type sont connus. Ils ont fait l'objet de la demande de brevet français n° 80.02187 au nom de la demanderesse.

Les sachets décrits dans cette demande, à laquelle il est fait ici expressément référence, comportent tous un moyen de rigidification solide incorporé à la cavité secondaire précitée. Les différentes solutions proposées donnent entière satisfaction.

L'ouverture du sachet s'opère par découpe du coin supérieur opposée à la poignée.

On a cependant constaté que l'un des problèmes posés à l'utilisateur était le rebouchage du sachet après un premier usage. En effet, il est peu probable que le contenu d'un tel sachet, par exemple, 1 litre, soit utilisé en une seule fois, et il est donc nécessaire pour une simple raison d'hygiène et de sécurité, de pouvoir reboucher le sachet.

Partant de la constatation que la nécessité du bouchage naît lorsque s'éteint celle de la préhension, l'idée s'est alors imposée de tenter de concilier les impératifs des deux fonctions.

La présente invention a en conséquence pour objet de proposer un sachet du type décrit ci-dessus qui permette

d'optimiser, à moindre coût, les impératifs des fonctions de préhension d'une part et de bouchage d'autre part.

Conformément à l'invention, ce résultat est obtenu avec un sachet en matière synthétique souple pour le conditionnement des liquides, du type comportant une poignée de rigidification et de préhension constituée essentiellement par un élément rigide ou semi-rigide disposé à l'intérieur d'une cavité secondaire séparée de la cavité principale contenant le liquide par une ligne continue de soudure, caractérisé en ce que l'élément rigide ou semi-rigide est disposé amovible dans ladite cavité secondaire, afin de pouvoir être utilisé comme élément de bouchage du sachet après ouverture de celui-ci.

Ainsi on utilise le même élément pour assurer successivement la préhension et le bouchage du sachet. Bien entendu, cet élément pourra affecter des formes multiples devant simplement être compatibles avec les deux fonctions.

De manière avantageuse, l'élément rigide se présentera sous la forme d'un corps creux oblong, nécessairement obturé à au moins l'une de ses extrémités et de forme générale effilée. Il sera préférentiellement de sections sans angles vifs.

Cette réalisation présente, par rapport aux réalisations de l'art antérieur, des avantages multiples tels que, non limitativement :

- réalisation d'un bouchage simple et compréhensible aisément par tout utilisateur,
- économie du fait de l'utilisation d'un seul élément pour deux fonctions différentes,
- apport d'un avantage supplémentaire sans remettre en cause les autres paramètres (inviolabilité, etc...)

L'élément rigide peut être réalisé en toute matière synthétique de qualité alimentaire. Il peut également servir de support publicitaire ou d'information du consommateur.

Les sachets objets de l'invention pouvant également être présentés sous forme de chapelets de sachets et non plus

sous forme individuelle, il suffira d'un seul élément rigide par chapelet, ce qui entraîne un gain supplémentaire de matière.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description ci-après d'un mode non limitatif de mise en oeuvre, en référence aux dessins annexés dans lesquels,

- la figure 1 est une vue schématique en élévation latérale du sachet conforme à l'invention,

- la figure 2 est une vue schématique en élévation latérale du sachet de la figure 1 en position de versage,

- la figure 3 est une vue schématique en élévation latérale du sachet de la figure 1 en position de bouchage.

Le sachet (1) se compose de manière en elle-même connue, et qui ne sera donc pas explicitée plus en détails, d'une cavité principale (2) destinée à recevoir les liquides à conditionner et d'une cavité secondaire (3) séparée de ladite cavité principale par une ligne de soudure continue (4) de tracé quelconque, rectiligne ou non.

Le fond du sachet peut être de toute structure, par exemple en W ou en plat.

Les deux parois du sachet peuvent provenir d'un même film replié adéquatement ou de deux bandes distinctes.

De la même manière, le sachet peut être réalisé aussi bien dans une machine dite horizontale que dans une machine verticale utilisant un mandrin vertical de formage du film en gaine.

Conformément à l'invention, on dispose dans la cavité (3) un élément rigide (5) amovible.

La cavité (3) pourra par exemple être ouverte sur son chant supérieur pour permettre le retrait de l'élément (5) par l'utilisateur. Eventuellement l'élément (5) fera légèrement saillie en dehors de la cavité (3).

La cavité (3) pourra également être fermée par une ligne de soudure (6) éventuellement munie d'une prédécoupe.

L'utilisateur utilise donc par exemple des ciseaux pour découper cette ligne ou déchire selon la ligne de prédécoupe. On préserve

ainsi l'hygiène.

Pour le versage proprement dit, l'utilisateur découpe de manière classique le coin supérieur (7) du sachet opposé à la poignée, pour déterminer un orifice de versage (8). Le versage est illustré à la figure 2, l'élément rigide (5) étant disposé dans la cavité (3) et jouant donc son rôle de rigidification pour le versage.

Une fois le versage terminé, l'utilisateur retire l'élément (5) et le dispose dans l'orifice (8) comme représenté à la figure 3.

De manière à permettre une compatibilité de l'élément (5) avec tous les diamètres d'orifices (8), qui sont aléatoires, sauf s'il y a prédécoupe ou zone déterminée d'ouverture, du fait d'une découpe par ciseaux, la section de l'élément oblong (5) sera décroissante progressivement d'une extrémité de l'élément à l'autre. On facilite ainsi en outre l'insertion dans l'orifice (8).

L'élément (5) sera obturé de préférence à son extrémité de section la plus faible, pour des raisons d'hygiène.

Comme représenté à la figure 3, on constatera que l'élément (5) en fonction de bouchage, peut également servir d'élément de préhension et de portage du sachet, en le prenant par le dessus. On évite ainsi, par rapport à une préhension et un portage latéraux, une expulsion intempestive du bouchon et du contenu du sachet.

Il est clair que l'élément (5) pourra affecter toutes forme et section compatibles avec ses fonctions. Il pourra être transparent ou non et être obturé aux deux extrémités.

De manière préférentielle, l'élément (5) viendra s'insérer à frottement dans la cavité (3) qui sera donc ajustée au mieux, pour permettre une meilleure préhension du sachet lors du versage.

L'invention a également pour objet des chapelets de sachets de ce type, qui peuvent être en alignement vertical ou horizontal. Très avantageusement, le chapelet comportera

une seule poignée rigide, l'élément (5) pouvant être utilisé pour chaque sachet successivement.

REVENDEICATIONS.

1. Sachet en matière synthétique souple pour le conditionnement des liquides du type comportant une poignée de rigidification et de préhension constituée essentiellement par un élément rigide ou semi-rigide disposé à l'intérieur d'une cavité secondaire
5 séparée de la cavité principale contenant le liquide par une ligne continue de soudure, caractérisé en ce que l'élément (5) rigide ou semi-rigide est disposé amovible dans ladite cavité secondaire (3) afin de pouvoir être utilisé comme élément de bouchage du sachet après ouverture de celui-ci.
- 10 2. Sachet selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément (5) est un corps creux oblong en matière synthétique, obturé à au moins l'une de ses extrémités et de forme générale effilée.
- 15 3. Sachet selon la revendication 1 et 2 caractérisé en ce que la section de l'élément (5) est décroissante progressivement d'une extrémité de l'élément à l'autre et qu'il est obturé à son extrémité de section la plus faible.
- 20 4. Sachet selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la cavité (3) est formée par une ligne de soudure (6).
- 25 5. Sachet selon la revendication 4, caractérisé en ce que la ligne de soudure (6) est doublée d'une ligne de prédécoupe.
6. Sachet selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la cavité (3) est ouverte à son chant supérieur.
7. Sachet selon la revendication 6, caractérisé en ce que l'élément (5) fait saillie en dehors de la cavité (3).
8. Sachet selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que l'élément (5) est inséré à frottement
30 dans la cavité (3).
9. Chapelet de sachets selon l'une quelconque des revendications 1 à 8 caractérisé en ce qu'il comporte un seul élément (5).

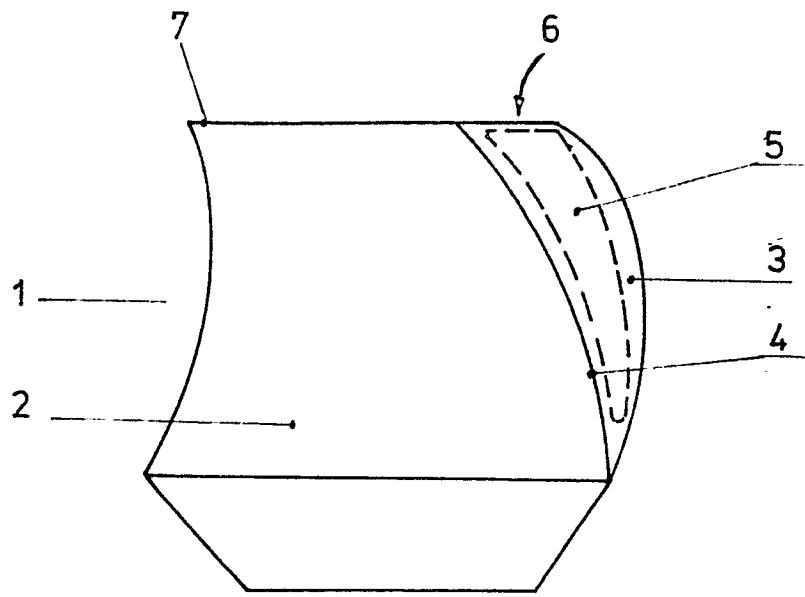


Fig: 1

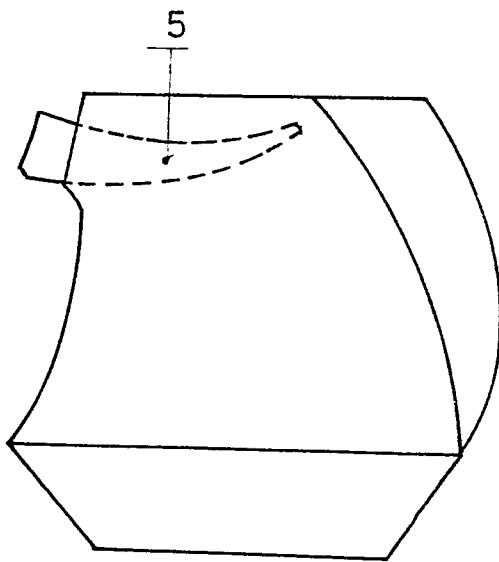


Fig: 3

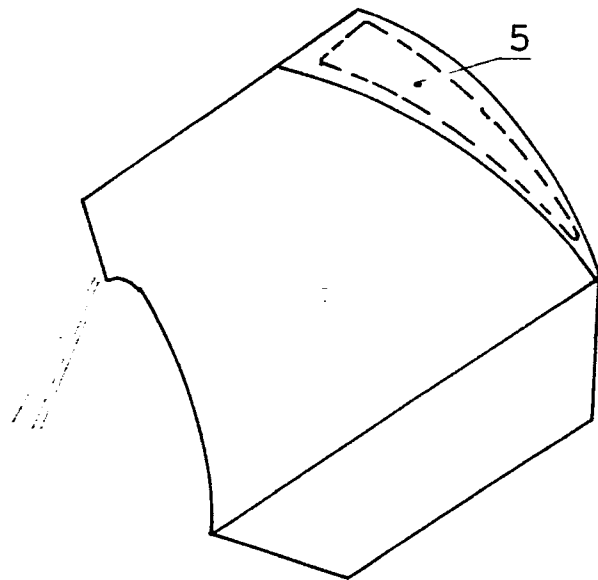


Fig: 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0147346
Numéro de la demande

EP 84 44 0048

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	FR-A-1 216 102 (VITHERM) * En entier *	1,3,4, 6,7,9	B 65 D 75/52
A	US-A-3 670 927 (HUBBARD) * Colonne 2, lignes 20-60; figures 1-3 * -----	1,3-5, 9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 65 D
Le present rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 19-02-1985	Examineur VANTOMME M.A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	